



Centre communal d'action sociale (CCAS)



★ Qu'est-ce qu'un CCAS ?

Le CCAS EST un établissement public administratif dont les missions sont l'accueil, l'information et l'orientation des administrés de la commune, ainsi qu'un accompagnement social en fonction leurs besoins. Il anime une action générale de prévention et de développement social dans la commune en liaison avec les autres institutions.

★ Public cible

Tous les habitants de la commune. Tout public

★ Modalités d'accès

Il convient de s'adresser directement au CCAS (s'y rendre ou téléphoner pour obtenir un rendez-vous).

★ Missions /activités

Les missions légales et communes à tous les CCAS sont les suivantes:

- Assure l'instruction administrative des dossiers de demande d'aide sociale (allocation personnalisée d'autonomie en établissement ([APA](#), source : service-public.fr), allocation pour adulte handicapé ([AAH](#), source : service-public.fr), prestation de compensation du handicap ([PCH](#), source : service-public.fr), aide sociale à l'hébergement ([ASH](#), source : service-public.fr), complémentaire santé solidaire ([CSS](#), source : service-public.fr) ...) : accueil des demandeurs, aide au remplissage des dossiers, compilation et validation des pièces justificatives, et transmission des dossiers aux autorités décisionnelles compétentes (MDPH, département, caisse primaire d'assurance maladie (CPAM)...);
- Domiciliation des personnes sans domicile c'est à dire leur permettre d'avoir une domiciliation pour leur courrier, et ainsi faire valoir leurs droits sociaux) ;
- Réalisation d'une analyse des besoins sociaux (ABS) de l'ensemble de la population.

De manière facultative, il peut aussi :

- Créer et gérer des établissements et services sociaux et médico-sociaux (service d'aide et d'accompagnement à domicile (cf. [fiche SAAD](#)), service de soins infirmiers à domicile
- (cf. [fiche SSIAD](#)), portage de repas à domicile...);
- Soutenir les administrés en situation de précarité par des aides diverses après évaluation de la situation sociale du foyer (secours d'urgence, prêts sans intérêt, colis ou bons alimentaires, chèques d'accompagnement personnalisés, financement de formations professionnelles...);
- Mener des actions spécifiques pour lutter contre l'exclusion ;
- Mener des actions spécifiques de prévention (prévention des conduites addictives, d'éducation à la nutrition, de sensibilisation à la lecture...).

★ Intervenants professionnels

L'équipe du CCAS peut être composée, selon les activités proposées, d'assistants sociaux, conseillers en économie sociale et familiale (CESF), agents administratifs, auxiliaires de puériculture, psychologues, éducateurs de jeunes enfants, aides à domicile, agents sociaux.

★ **Autorité, financement et coût pour l'utilisateur**

Le CCAS est un établissement public administratif doté d'un conseil d'administration présidé par le maire.

Le CCAS dispose de diverses sources de financement : collectivités territoriales, caisses de retraite, organismes de protection sociale...

Il n'y a aucun coût pour l'utilisateur.

★ **Références juridiques**

Art. L 123-4 à L 123-8 et R 123-1 à R 123-65 du code de l'action sociale et des familles.



Pour en savoir plus

[Rechercher un CCAS en Ile de France dans l'annuaire de l'offre handicap neurologique*](#)

(annuaire en cours de peuplement)

[*Guide d'utilisation de l'annuaire](#)

